



D.R.

avaient lieu dans l'église, ayant prêté la salle en tout bien tout honneur à ceux qu'il croyait être de braves paroissiens, et il n'a jamais agressé celui qui a porté plainte contre lui pour violences en se portant partie civile (la seule du procès). Il ne connaît pas la victime, dit-il, il ne l'a jamais vue. Il est victime d'un complot. En conséquence, les avocats des accusés réclament le minimum pour ceux qui ont avoué la participation à un trafic de fausse monnaie, et la relaxe pour les autres qui ont toujours tout nié en bloc. Nouvel émoi et nouvelle sensation. Le 1^{er} novembre, *Nice-Matin* titre ainsi : « *Procès des Arméniens : la défense déconstruit l'accusation* ».

Un verdict très clément

Il est rare que le tribunal contredise les préconisations du ministère public. Le 2 novembre à 19h30, il crée donc une vraie surprise en annonçant d'emblée trois relaxes, dont celles du père Vatché et d'Aram Haroutiounian (45 ans, un riche homme d'affaires présenté

Palais de justice.

Pour le ministère public, nous avons à faire à un vaste clan de mafieux..

comme le financier du clan), puis en prononçant l'une après l'autre des peines très en dessous de ce que réclamait le procureur dans son réquisitoire, la peine maximum étant de trois ans pour deux des prévenus, Sarkis Mnatsakanian (41 ans, accusé de proxénétisme), et Antonio Corrieri (74 ans, le fournisseur de la fausse monnaie, fiché en Italie comme membre de la Camorra). Ceux qui ont reconnu le trafic de fausse monnaie écoperont d'un à deux ans de prison qu'ils n'effectueront pas, soit du fait du sursis, soit parce qu'ils ont déjà effectué leur peine en préventive. Quant au principal accusé, Mirdat Assatryan (Miro), il est partiellement relaxé, seulement condamné à dix-huit mois de prison pour détention de faux administratifs et de fausse monnaie, ce qui lui permet de ressortir libre du tribunal.

En prononçant des peines clémentes et largement en deçà de celles requises, le tribunal a carrément désavoué le ministère public.

Les raisons du verdict

Maître Jean-Pascal Padovani faisait partie du pool des avocats de la défense. Il représentait les intérêts d'Arman Khatchatrian, un de ceux

qui ont reconnu avoir participé au trafic de fausse monnaie et pour lequel le procureur avait demandé quatre ans de prison ferme. Je l'ai interrogé pendant le délibéré, alors que nous attendions tous la publication du verdict dans la cour intérieure centrale du Palais. Il s'est montré confiant, car pour lui le dossier de l'accusation est faible à plusieurs titres : d'abord il manque cruellement d'éléments matériels, c'est-à-dire de preuves formelles ; par ailleurs, chose étrange, le procureur n'a posé aucune question aux prévenus durant le procès - pas une seule en deux semaines ! - alors même que la procédure judiciaire en cours est une procédure orale où l'interrogatoire des accusés est fondamental. Pourquoi le ministère public s'est-il privé de l'opportunité de les interroger ? Ensuite, les peines requises sont incohérentes, à la fois parce qu'elles sont disproportionnées (même les sept ans requis contre Mirdat Assatryan sont exagérés, dit-il), et parce qu'elles ont été distribuées « à la louche », sans que soient respectés l'ordre des responsabilités ni l'échelle de gravité des peines. L'avocat résume en une phrase : « *Le ministère public n'a pas eu une bonne maîtrise du dossier* ».

Conclusion

Un dossier faible, ne justifiant pas la sévérité des peines requises. Le 2 novembre, en prononçant des peines particulièrement clémentes et largement en deçà de celles qui avaient été requises lors du réquisitoire, le tribunal a carrément désavoué le ministère public, une chose rare, et qui explique que le parquet ait fait appel du jugement le 15 novembre. L'affaire n'est donc pas terminée. Ceux qui sont restés sur leur faim, convaincus de l'existence réelle d'un réseau protégé par la loi du silence, s'en réjouissent peut-être. Mais pas la communauté arménienne de Nice, déjà traumatisée à plus d'un titre, et pour qui le retour du « procès des Arméniens » dans les médias, sera une nouvelle épreuve.

Séda Mavian